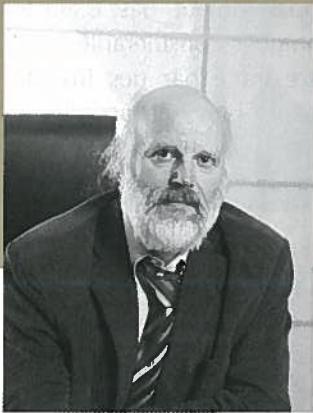


Le conseil indépendant en génie écologique : NE PAS SE TROMPER !

Christian ROMANEI
Président du syndicat CICF-TEN



La loi MOP attire l'attention sur la distance à établir entre les différentes missions, indépendamment de leur complémentarité. De même, la Commission européenne Barnier fait valoir dans son communiqué de presse du 30 novembre dernier les notions de diversité des acteurs, d'élargissement du marché aux petites structures, de double regard de l'audit, de rotation obligatoire des cabinets d'audit, d'absence de double prise d'intérêt, de séparation des activités d'audit et de conseil. Bref, elle met l'accent sur la nécessité de la multiplicité des acteurs et la dissociation des missions.

A l'instar de la construction et du BTP, la filière biodiversité s'appuie sur la multiplicité des acteurs ; en l'occurrence espèces végétales et animales, dont l'homme, qui, remplissant leur rôle à leur juste place, créent un espace et territoire riche en équilibre où chacun trouve sa place. Une action extérieure mal évaluée se traduira par un déséquilibre avec apparition d'espèces dites invasives, rendant l'espace inhabitable pour les autres. Prolongement et application de la biodiversité, le génie écologique émerge depuis quelques mois comme une filière en devenir. Si nous nous réjouissons de la reconnaissance de la discipline, nous regrettons que nos instances de tutelle ne s'appuient que trop faiblement sur les organisations représentatives qui œuvrent sur ce champ.

En effet, nous constatons que l'Union des professionnels du génie écologique et l'Association de préfiguration de la fédération des

professionnels du génie écologique se sont constituées et qu'une norme AFNOR dédiée au génie écologique (NF-X10-GE) est en cours de préparation, sans que les organisations représentatives en place n'aient été sollicitées ! Comment expliquer que ni l'Association française des ingénieurs écologues (AFIE), ni le syndicat CICF Territoires & Environnement n'aient été consultés ? La première, l'AFIE, existe depuis 1979 et le second, CICF-TEN, qui regroupe une centaine de bureaux d'étude et de conseils indépendants œuvrant dans les domaines de la biodiversité et du génie écologique, a fêté ses 10 ans en décembre dernier.

La norme NF-X10-GE constitue une méthodologie de conduite de projet qui déroule, point par point, les étapes d'une action de génie écologique, de l'émergence d'un projet jusqu'à son exécution et à son suivi. Elle omet pourtant d'identifier les différents points de contrôle et la nécessaire indépendance des différentes missions, en particulier l'indépendance entre les missions de conseil, de maîtrise d'œuvre, de réalisation de chantier, de suivi et d'évaluation.

Il n'est sans doute pas trop tard pour réagir et donner à l'ingénierie et au conseil indépendant la place qui leur revient.

Souhaitons que nous n'assistions pas à l'apparition d'espèces invasives, dont donneurs d'ordres et maîtres d'ouvrages auront bien du mal à se défaire. ●